

DEC130455DR15

Décision portant nomination de Mme Frédérique MASMEJEAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) et nommant M. Jean-René CAZALETS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15/02/2013 ;

Considérant que Mme Frédérique MASMEJEAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 12 au 14 novembre 2012 et du 10 au 12 décembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Frédérique MASMEJEAN, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) – Site Carreire – Bât. 2A, à compter du 17 décembre 2012.

Mme Frédérique MASMEJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Frédérique MASMEJEAN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité
Jean-René CAZALET

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

Visa du président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS